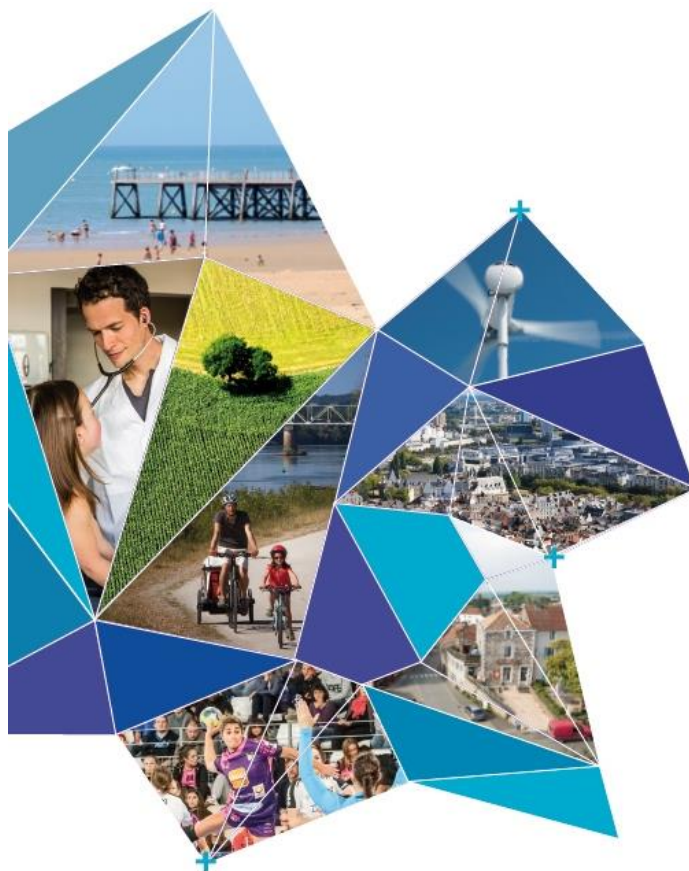


Le vendredi 14 septembre 2018

CONTRACTUALISATION

# La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de Commune du Pays de la Châtaigneraie

1 387 000 € pour accompagner les projets du territoire



- ① Communiqué de presse .....p.2
- ② Thématiques et objectifs du CTR 2020 de la CC du Pays de la Châtaigneraie . . p.3
- ③ Le territoire : Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie . . . . . p.4
- ④ En savoir plus sur le CTR 2020 . . . . . p.5
- ⑤ Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité . . . . . p.6

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Vendredi 14 septembre 2018

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

# La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie 1 387 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région en charge des territoires a signé le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie avec Eric Rambaud, président la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

**Le Contrat Territoires Région 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 387 000 €**. A travers ce

contrat, la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie souhaite engager des projets autour de 6 thématiques prioritaires, détaillées ci-dessous.

### **Thématique N°1 : Accès aux services**

Objectifs stratégiques :

- Développer les services de proximité.
- Développer un projet territorial de santé et les offres de soins.
- Encourager le développement des métiers des services à la personne.
- Développer la médiation numérique.
- Renforcer l'attractivité du territoire auprès des ménages actifs (économie présentielle).

### **Thématique N°2 : Aménagement du territoire et revitalisation des centres-bourgs**

Objectifs stratégiques :

- Maîtriser la consommation des espaces.
- Encourager la remise sur le marché des logements vacants et la mixité sociale en centre-bourg.
- Soutenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs.

### **Thématique N°3 : Développement économique et emploi**

Objectifs stratégiques :

- Faciliter le développement des projets et l'implantation d'activités économiques, ainsi que la transmission et la reprise des entreprises.
- Favoriser le développement des activités d'insertion et de l'emploi.
- Soutenir les filières agricoles.

### **Thématique N°4 : Désenclavement et télécommunications**

Objectifs stratégiques :

- Soutenir le déploiement de solutions de mobilité.
- Accompagner la montée en débit, le déploiement de la fibre optique, le déploiement de la couverture en téléphonie mobile.

Projet à titre indicatif :

- Acquisition et installation d'antennes de téléphonie mobile (non encore défini).

### **Thématique N°5 : Transition énergétique**

Objectifs stratégiques :

- Soutenir les rénovations énergétiques des bâtiments publics et privés.
- S'impliquer dans le développement des énergies renouvelables.

### **Thématique N°6 : Développement du tourisme et préservation du patrimoine**

Objectifs stratégiques :

- Développer l'identité et l'offre touristique et d'animation du territoire en s'appuyant notamment sur la gastronomie et la qualité des sites.
- Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique local, immobilier et mobilier.

## Visite de l'école publique de Saint-Sulpice-en-Pareds

L'établissement scolaire a fait l'objet d'un audit global. A l'issue de ce diagnostic, un certain nombre de dysfonctionnements a été mis à jour, montrant l'urgence des travaux de mise aux normes à réaliser. La commune a fait le choix de prioriser les axes d'aménagements suivants :

- la sécurisation des accès et abords de l'établissement,
- la mise en accessibilité des locaux du rez-de-chaussée,
- la réalisation d'une coursive,
- l'isolation thermique et phonique de la cantine scolaire,
- l'installation de la ventilation dans l'ensemble de l'établissement.

Sur ce projet de rénovation, la Région est intervenue dans le cadre du Fonds école à hauteur de 50 000 € pour un montant de travaux total de 281 361 €.

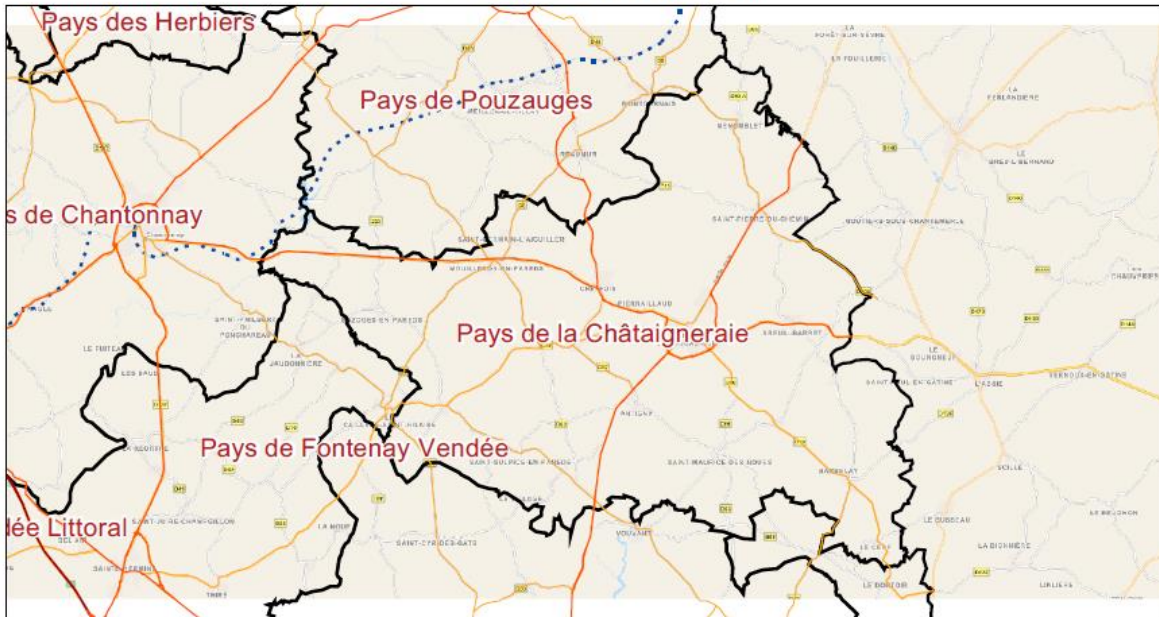
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-en-Pareds

## La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie

La Communauté : 18 communes  
 15 673 habitants (population municipale 2016)  
 Président : Eric Rambaud



### PAYS DE LA CHATAIGNERAIE



September 8, 2017

Reseau\_routier\_2017  
 Type autoroutier  
 Liaison principale  
 Autres liaisons  
 Lignes ferroviaires TER  
 EPCI 2017

World Navigation Map

RGB

Red: Band\_1

Green: Band\_2

Blue: Band\_3

1:183,450

0 1.75 3.5 7 mi  
 0 3.5 7 14 km

Région des Pays de la Loire  
 Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS

## En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

## Chiffres clés de la contractualisation

### En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



## Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 %

des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, 8 communes ont bénéficié du FRDC et du Fonds école à ce jour, pour un montant total de **337 325 €**.

### FRDC

#### Commune de La Châtaigneraie

*Aménagement de la place de la République et de la rue Saint-Jean*

Subvention accordée : 50 000 € HT (CP du 18/11/16)

#### Commune de Menomblet

*Travaux d'aménagement d'infrastructures du centre-bourg*

Subvention accordée : 31 687 € HT (CP du 03/02/17)

**Commune de Saint-Pierre-du-Chemin***Restructuration et extension de salles communales*

Subvention accordée : 50 000 € HT (CP du 19/05/17)

**Commune d'Antigny***Mise aux normes et rénovation de la salle de sports*

Subvention accordée : 60 000 € HT (CP du 07/07/17)

**Commune de Loge-Fougereuse***Travaux de réfection de la mairie*

Subvention accordée : 3 387 € HT (CP du 29/09/17)

**Commune de Marillet***Travaux d'aménagement de voirie et cheminement piétonnier*

Subvention accordée : 17 251 € HT (CP du 25/05/2018)

**Fonds école****Commune de Cheffois***Acquisition foncière et création d'un accueil périscolaire avec aménagement de la cour intérieure*

Subvention accordée : 75 000 € HT (CP du 19/05/17)

**Commune de Saint-Sulpice-en-Pareds***Rénovation de l'école communale (objet de la visite sur site)*

Subvention accordée : 50 000 € HT (CP du 16/02/18)